

Rennes, le 19 septembre 2019

François ANDRÉ

**Christine CLOAREC-
LE NABOUR**

Gaël LE BOHEC

**Laurence MAILLART-
MEHAIGNERIE**

Député.e.s
d'Ille-et-Vilaine

Communiqué de presse

Ouverture dominicale de grandes surfaces : donnons un cadre juridique aux accords locaux !

L'ouverture unilatérale de grandes surfaces le dimanche à l'échelle du Pays de Rennes, en s'affranchissant de l'accord local qui prévalait jusqu'ici, ouvre la boîte de Pandore. C'est pourquoi nous déplorons les décisions des enseignes concernées, tant sur la méthode que sur le fond.

Nous sommes attachés au dialogue social entre les élus, les acteurs du commerce et les partenaires sociaux, sur le modèle de la concertation ayant abouti à un accord local qui concilie attractivité et équilibre commercial dans notre territoire. Or l'ouverture de grandes surfaces en périphérie risque de déstabiliser les commerces de proximité en centre-bourg. La revitalisation du tissu commercial au cœur des communes est un enjeu majeur qui ne doit pas être sacrifié au profit d'une société de consommation sans garde-fou. Car notre modèle de société ne se réduit pas à cela.

Nous sommes donc pleinement mobilisés auprès des Ministères concernés pour défendre la définition d'un cadre juridique aux accords locaux réglementant l'ouverture des commerces les dimanches et les jours fériés. Lors de l'examen de la loi PACTE en mars dernier, la Secrétaire d'Etat Agnès Pannier-Runacher s'est engagée à ce que le Gouvernement approfondisse ce dossier. Une consultation a depuis été lancée par le Ministère du Travail. Avec force et conviction, nous travaillons sur le meilleur véhicule législatif pour y parvenir, éventuellement dans le cadre d'une proposition de loi.